



communiqué

N°:
No.: 97

Le 27 juin 1985

UN APPEL COMMUN À RENFORCER LES NATIONS UNIES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que M. Stephen Lewis, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, s'est joint à ses collègues de l'Argentine, l'Autriche, la Jordanie, la Malaisie, le Sénégal, la Suède et la Tanzanie, pour soumettre à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, un appel commun à renforcer l'ONU.

L'appel commun, une initiative du Chancelier fédéral de l'Autriche, a été signé par le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, et les chefs de gouvernement des autres pays sus-mentionnés. Il souligne leur désir de voir, à l'occasion du 40^e anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, les États membres de l'ONU renouveler leur engagement vis-à-vis de l'ONU et des principes de la Charte et de faire des efforts concrets pour renforcer l'organisation.

Les textes de la lettre des Représentants permanents ... au Secrétaire général et l'appel commun se trouvent en annexe.

New York, le 26 juin 1985

Excellence,

En marge du quarantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, veuillez trouver ci-inclus le texte de l'appel commun visant à renforcer l'ONU, signé par les Chefs d'État où les Chefs de Gouvernement suivants:

Dr. Raul Alfonsín
Président de la République argentine

Dr. Fred Sinowatz
Chancelier fédéral de la République d'Autriche

Martin Brian Mulroney
Premier ministre du Canada

Zeid Al-Ritai
Premier ministre du Royaume hachémite de Jordanie

Dato Seri Dr. Mahathir Bin Mohamad
Premier ministre de Malaisie

Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal

Olof Palme
Premier ministre de Suède

Dr. Julius Nyerere
Président de la République Unie de Tanzanie

Nous, soussignés, les Représentants permanents auprès des Nations Unies, saurions gré à Votre Excellence de faire circuler cet appel commun à tous les membres de l'ONU comme un document de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1985, sous le point 39 de l'ordre du jour préliminaire de la 40^e session, intitulé "Commémoration du 40^e anniversaire des Nations Unies".

Nous vous prions d'accepter, Excellence, les assurances de notre plus haute considération.

.../2

Son Excellence
Monsieur Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général des Nations Unies
New York

Dr. Carlos M. MUNIZ, Ambassadeur
Représentant permanent de
l'Argentine auprès des Nations Unies

Stephen LEWIS, Ambassadeur
Représentant permanent du
Canada auprès des Nations Unies

ZAIN Asraai, Ambassadeur
Représentant permanent de
Malaisie auprès des Nations Unies

Sten Stroemholm, Ambassadeur
Chargé d'Affaires a.i. de
Suède auprès des Nations Unies

Dr. Karl FISCHER, Ambassadeur
Représentant permanent de
l'Autriche auprès des
Nations Unies

Farouk A. KASRAWI, Ministre
Chargé d'Affaires a.i. de
Jordanie auprès des
Nations Unies

Massamba SARRE, Ambassadeur
Représentant permanent du
Sénégal auprès des
Nations Unies

Muhammad Ali FOUM, Ambassadeur
Représentant permanent de
Tanzanie auprès des
Nations Unies

Appel commun

À l'occasion du quarantième anniversaire de la signature de la Charte, nous demandons instamment à tous les États membres de renouveler leur engagement vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et des principes de la Charte. Ce nouvel engagement doit se traduire par des efforts concrets en vue de renforcer l'Organisation.

Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte à tous égards de sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Il nous faut rendre cet organisme davantage capable de traiter les situations de crise dès qu'elles se manifestent. Le Conseil devrait suivre de près l'application de ses résolutions. Nous recommandons qu'une réunion bien préparée du Conseil de sécurité se tienne au niveau le plus élevé, y voyant là un cadre approprié pour l'adoption de mesures concrètes visant à renforcer l'efficacité du Conseil.

Nous avons la ferme conviction que le Secrétaire général devrait participer activement au règlement des crises internationales. Les parties au conflit devraient faire une utilisation constructive de ses bons offices et coopérer avec lui aux efforts de médiation. Il est essentiel que le Secrétaire général dispose au moment opportun d'informations détaillées sur les situations de crise et qu'il s'établisse une coordination optimale entre les activités de ce dernier et celles du Conseil de sécurité.

Nous considérons que les opérations onusiennes de maintien de la paix sont un instrument important pour accroître la sécurité internationale. Pour être efficaces, ces opérations doivent être assorties d'un mandat bien défini, leur financement ne doit pas faire problème et ceux qui ont la charge de telles opérations doivent disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur mission.

Un ordre international stable exige en outre que soient réglés les problèmes économiques et sociaux pressants dans le monde. Nous demandons instamment aux États membres de renforcer le système des Nations Unies en tant qu'instrument de coopération économique et sociale à l'échelle internationale. Nous devons rechercher un "nouveau consensus en faveur du développement" qui favorisera la stabilité économique, la croissance et le développement, en tenant dûment compte de la trame fondamentale des sociétés ainsi que de la dignité de l'individu.

La crise actuelle dans le domaine de la coopération multilatérale contraste de façon radicale avec le besoin impératif de relever les défis posés par une interdépendance mondiale de plus en plus grande. La solution du nombre de plus en plus considérable de problèmes qui transcendent les frontières nationales et régionales exigent de la communauté internationale tout entière qu'elle accentue ses efforts de coopération. Unissons donc nos efforts pour permettre à l'ONU de jouer son rôle à la fois unique et vital dans la promotion de la paix, de la justice, de la liberté et du progrès pour l'humanité tout entière.

New York, le 26 juin 1985